

# Quatre sirènes pour l'Afrique

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali**

Band (Jahr): **50 (2003)**

Heft 7

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-369803>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## RECRUTEMENT

## Des bottes de combat pour la protection civile

**OFPP.** Une tenue spécifique est nécessaire pour les interventions en cas de catastrophe et de situation d'urgence. C'est pourquoi, dès 2004, l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) équipera en bottes de combat les nouveaux membres de la protection civile lors du recrutement.

Lors des interventions de la protection civile suite à l'ouragan Lothar, nombreux ont été les accidents causés par le port de mauvaises chaussures. A l'instar des nouvelles recrues de l'armée, les membres de la protection civile recevront des bottes de combat lors du recrutement. Seule exception à cette règle, les personnes astreintes directement incorporées dans la réserve. Un service de réparation est organisé avec l'Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT). Les personnes astreintes ont la possibilité d'échanger gratuitement les bottes de combat qui présentent des défauts. Elles sont par contre responsables de leur entretien.

**Les futurs membres de la protection civile recevront, dès 2004, des bottes de combat lors du recrutement.**



### Distribution de lunettes

Lors du recrutement, les personnes astreintes sont, entre autres, soumises à un test d'acuité visuelle. Comme c'est déjà le cas à l'armée, chacune d'entre elles recevra, dès 2004, une paire de lunettes si sa vision s'avère insuffisante. Il s'agit, là aussi, de limiter le risque d'accidents. Le nombre de paires de lunettes nécessaire sera communiqué à RUAG

qui se chargera de les faire parvenir directement aux personnes astreintes.

Les membres de la protection civile incorporés avant 2004 ainsi que les personnes incorporées dans le personnel de réserve ne recevront pas de lunettes. Font exception à cette règle les spécialistes AC, dont les lunettes doivent être adaptées au masque de protection. □

## AIDE HUMANITAIRE

## Quatre sirènes pour l'Afrique

**OFPP.** L'est de la République démocratique du Congo est gravement menacé par des séismes et des éruptions volcaniques. Le 17 janvier 2002, l'éruption du volcan Nyiragongo a contraint des centaines de milliers de personnes à fuir la ville de Goma et ses alentours. Afin d'améliorer le système d'alerte, la Direction du développement et de la coopération (DDC) a fait installer quatre sirènes dans les environs de Goma.

Quand la prochaine éruption du Nyiragongo? Même les experts que sont M. Walufa, volcanologue congolais, et M. Durieux, professeur belge, lequel observe l'activité des volcans de cette région depuis plus de trente ans, l'ignorent. Rien ne peut empêcher un tel phénomène de se produire. Cependant, ces spécialistes collaborent activement avec les organisations d'aide humanitaire et la population locale pour que cette dernière puisse être tout au moins avertie et informée rapidement en cas de nécessité. Des plans d'évacuation ont été communiqués à la population, notamment par l'intermédiaire de deux stations radiophoniques cofinancées par la Suisse.

Depuis la dernière éruption, un système d'alerte provisoire utilisant des drapeaux (verts, jaunes, orange et rouges) situé sur le Mont Goma indique à la population si elle est en sécurité (vert) ou si elle doit quitter la ville (rouge). Ce procédé présente toutefois un inconvénient qui compromet son efficacité. En effet, le Mont Goma n'est pas visible de

**Une des sirènes a été montée sur l'église.**



toute la ville et encore moins depuis les terres nappées de brouillard situées entre le lac Kivu et le Nyiragongo.

### Sur demande de l'ONU

Compte tenu de cette situation, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) de l'ONU s'est adressé encore en 2002 à la Suisse afin de combler la lacune que présente le dispositif d'évacuation par le financement et l'installation de quatre sirènes dans la région de Goma. La Suisse apportait alors déjà son aide par le biais des programmes d'urgence et de reconstruction de la

DDC. Rapidement, un crédit d'un maximum de 130 000 francs a été alloué dans le cadre de l'aide humanitaire internationale de la Confédération. Une entreprise suisse a ensuite livré et monté les sirènes en juin 2003.

En relation avec l'éruption du Nyiragongo, la DDC a en outre apporté une contribution de 1,42 million de francs à des programmes d'aide d'urgence et de reconstruction. Parallèlement à cela, la Chaîne du bonheur a financé, à l'aide d'un montant supérieur à 3,5 millions de francs, divers programmes de reconstruction qui ont été mis en œuvre dans la région de Goma. □